

N° M.S.P./ 26/ CAB/S.S.

CIRCULAIRE N° 26/82

A

- / Messieurs :
- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique
 - Les Directeurs des Hôpitaux et Instituts
 - Les Médecins Chefs de Services

O BJET / : Respect des Rendez-vous des malades envoyés pour soins à l'Etranger.

Il m'a été signalé à plusieurs reprises que certains Rendez-vous fixes par des Centres Hospitaliers étrangers, chargés du traitement de nos malades, ne sont pas respectés et qu'il n'est procédé ni à la demande de leur report, ni à leur annulation par les Services qui les ont provoqués, dans ce même ordre d'idées, des accords de principes ne sont mêmes pas confirmés alors que les malades sont adressés aux établissements d'accueils.

Les conséquences fâcheuses engendrées par de tels contre-temps sont préjudiciables aux intérêts des malades Tunisiens adressés pour soins à l'Etranger et portant atteinte au prestige de l'Administration Tunisienne, à celui de ses agents et aux Tunisiens de manière générale.

Aussi, conscients des prédispositions de tous d'assurer la sauvegarde des intérêts réciproques des parties concernées et de soigner l'image de notre pays à l'Etranger en développant un climat serein de franche collaboration avec ces organismes étrangers, je vous prie de bien vouloir veiller, personnellement, au respect des engagements pris soit en les confirmant, soit en avisant les établissements intéressés, en temps opportun, de tout contre-temps ou empêchement ayant entravé leur réalisation.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Signé: RACHID SPAR